

# ACTION URGENTE

## UN MILITANT ACTIF SUR FACEBOOK A ÉTÉ DÉBOUTÉ DE SON APPEL

**Le 29 novembre, la Cour suprême azerbaïdjanaise a confirmé la déclaration de culpabilité de Jabbar Savalan, militant et prisonnier d'opinion âgé de 20 ans. Ce jeune homme a été arrêté en février, un jour après avoir publié sur Facebook un appel à manifester contre le gouvernement.**



Le 4 mai 2011, **Jabbar Savalan** a été incarcéré, après avoir été condamné à deux ans et demi d'emprisonnement pour des accusations liées aux stupéfiants qui, selon Amnesty International, ont été forgées de toutes pièces.

Assabali Moustafaïev, l'un de ses avocats, a expliqué à l'organisation : « Nous gardions l'espoir, dans notre cœur, que la Cour suprême parvienne à une décision juste, mais le jugement qu'elle a rendu n'est pas surprenant. Il nous est très difficile de travailler avec un tel système judiciaire. »

Il a également déclaré qu'il envisageait de soumettre dès que possible le cas de Jabbar Savalan à la Cour européenne des droits de l'homme.

Jabbar Savalan n'est qu'un des 17 prisonniers d'opinion actuellement détenus en Azerbaïdjan à la suite des manifestations pacifiques réprimées par les autorités en mars et avril. Dans le cadre de son Marathon des lettres 2011, Amnesty International s'appuie sur le cas de ce jeune homme pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les atteintes aux droits humains commises dans ce pays.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en russe, en azéri, en turque ou dans votre propre langue) :**

- demandez la libération immédiate et sans condition de Jabbar Savalan, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 JANVIER 2012 À :**

Président azerbaïdjanais

Ilham Aliyev

Office of the President of the Azerbaijan Republic

19 Istiqlaliyyat Street

Baku AZ1066, Azerbaïdjan

Fax : + 994 12 492 0625 (merci de vous montrer persévérant)

Courriel : [office@pa.gov.az](mailto:office@pa.gov.az)

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

**Copies à :**

Médiatrice

Elmira Suleymanova

40 Uz. Hajibeyov Street

Baku AZ1000, Azerbaïdjan

Fax : +994 12 498 23 65

Courriel : [ombudsman@ombudsman.gov.az](mailto:ombudsman@ombudsman.gov.az)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Azerbaïdjan dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**

Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 133/11. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR55/007/2011/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN MILITANT ACTIF SUR FACEBOOK A ÉTÉ DÉBOUTÉ DE SON APPEL

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 4 février, Jabbar Savalan, étudiant âgé de 20 ans et membre du Parti du front populaire (PFP), formation politique de l'opposition, a publié sur Facebook des messages appelant à organiser des manifestations antigouvernementales à Bakou, la capitale du pays. Plusieurs heures après, il a confié à des proches qu'il était suivi. Il a été arrêté le lendemain dans la soirée à Sumgaït, alors qu'il rentrait chez lui après s'être rendu à une réunion du PFP.

Des policiers ont interpellé Jabbar Savalan sans fournir d'explications et l'ont emmené au poste de police de Sumgaït. Une fois arrivés, ils lui ont demandé de vider ses poches ; c'est à ce moment qu'il a découvert 0,74 gramme de marijuana dans la poche extérieure de son manteau. La police l'a ensuite interrogé pendant deux jours sans la présence d'un avocat et l'aurait frappé et intimidé pour le forcer à signer des « aveux ». Jabbar Savalan maintient qu'il ne prend pas de drogue et que la marijuana a été mise dans sa poche.

Le 4 mai, Jabbar Savalan a été reconnu coupable et condamné à deux ans et demi de prison pour possession de drogues illégales pour son usage personnel. Le verdict n'a pas tenu compte d'un bilan sanguin réalisé après l'arrestation de cet homme, prouvant que celui-ci n'avait pas pris de drogue, ce que sa famille et ses amis continuent d'affirmer. Ces derniers ont déclaré à Amnesty International qu'il « ne fume et ne boit même pas ».

Aucune enquête n'a été menée pour vérifier les allégations selon lesquelles la police a mis la drogue dans la poche de Jabbar Savalan. L'avocat de ce dernier, Anar Gasimov, a affirmé à Amnesty International avoir été menacé après le procès par le policier qui a interrogé son client. Ce policier lui a dit qu'il n'avait pas aimé sa conclusion, qu'il savait qu'il vivait à Sumgaït et qu'il « verrait ce qu'il ferait pour lui ».

Un mois avant son arrestation, Jabbar Savalan a republié sur Facebook un article critiquant le président azerbaïdjanais. Il a également participé à une manifestation antigouvernementale le 20 janvier.

Nom : Jabbar Savalan

Genre : homme

Action complémentaire sur l'AU 133/11, EUR 55/015/2011, 29 novembre 2011

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

